

La commune en danger !

Repas partagé des causes communes,

Dimanche 18 mars, Place de la République

18 mars 1871, c'est la naissance de la commune de Paris, et la prise de pouvoir par le peuple pour assurer dans un cadre municipal la gestion des affaires publiques.

Les Communes constituent l'échelon de base des divisions administratives et politiques du territoire français.

La République est l'ensemble des biens, des droits, des prérogatives de la puissance publique et des services propres à un État républicain. Elle est la propriété collective de tous.

La commune, lieu de proximité de la vie démocratique permet aux citoyennes et citoyens d'expérimenter, de décider, d'agir. Elle doit être démocratisée mais surtout pas affaiblie comme elle l'est aujourd'hui par les baisses drastiques des dotations de l'état, la perte de l'autonomie fiscale et suppression de la TH, des transferts de compétences.

La Métropole du Grand Paris, quel que soit son périmètre, doit se construire sur la base des volontés de coopération des communes, territoires et communautés d'agglomération. Elle ne doit pas être un recul vers une centralisation technocratique éloignée des habitants. Elle doit se construire sur la base d'un grand débat populaire et non à partir d'un oukase présidentiel.

Nous défendons l'idée de communes autonomes et ouvertes au partage et à la coopération, porteuses de mutualisations de projets, d'ambitions pour les femmes et les hommes qui font leurs territoires. La communauté d'agglomération, le territoire doit être un cadre intercommunal, avec la métropole, qui permet d'organiser et définir des stratégies territoriales utiles aux populations.

Nous défendons l'idée que la commune doit être démocratisée pour donner encore plus de pouvoir en proximité aux citoyennes et aux citoyens pour que celles-ci et ceux-ci puissent débattre et décider des services publics et projets communs qu'ils veulent inventer et construire ensemble.

Nous défendons l'idée de la commune comme pôle culturel qui porte un destin commun fondé sur le patrimoine, l'éducation artistique et culturelle, l'interculturalité, l'innovation.

Nous défendons l'idée que la commune doit être ouverte sur le monde et à tout le monde. Le droit à la ville, à la Métropole du Grand Paris, est un droit que les communes peuvent et doivent défendre, avec le soutien financier de l'Etat, en modernisant les services publics, en construisant des logements sociaux pour répondre aux besoins, en votant une loi sur l'encadrement des loyers du parc privé.

Ce n'est qu'à ces conditions que la Métropole permettra à nos enfants et petits-enfants d'y habiter ces 10 à 100 prochaines années.

Pour toutes ces raisons, nous refusons la disparition de la commune. Nous vous invitons à manifester votre attachement à la commune, lieu de souveraineté populaire, à votre droit de dire votre mot, en organisant un repas partagé place de la République, dimanche 18 mars dès 12h.

Nous voulons faire de ce rassemblement un grand moment festif et musical, familial et convivial, un grand rassemblement populaire auquel vous êtes toutes et tous convié.es dans votre diversité. Chacun.e apportera sa contribution au repas partagé.

Les maires signataires :

- Dominique Adenot, Champigny
- Marie-Hélène Amiable, Bagneux
- Sylvie Altman, Villeneuve St Georges
- François Asensi, Tremblay en France
- Françoise Baud, Valenton
- Patrice Bessac, Montreuil
- Jacqueline Belhomme, Malakoff
- Charlotte Blandiot-Faride, Mitry-Mory
- Stéphanie Daumin, Chevilly-Larue
- Meriem Derkaoui, Aubervilliers
- Patrick Douet, Bonneuil sur Marne
- Nelly Dutu, La Verrière
- Didier Guillaume, Choisy le Roi
- Patrick Jarry, Nanterre
- Carinne Juste, Villetaneuse
- Jean-Claude Kennedy, Vitry sur Seine
- Patrice Leclerc, Gennevilliers
- Dominique Lesparre, Bezons
- Gilles Poux, La Courneuve
- Philippe Rio, Grigny
- Laurent Russier, Saint-Denis
- Azzedine Taïbi, Stains
- Patricia Tordjman, Gentilly
- Michel Vallade, Pierrelaye.